

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019077

Présents : 28

Votants : 32

Objet : Convention de partenariat avec le théâtre de Brétigny pour le projet « transmission de la danse contemporaine »

Le 27 juin 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 21 juin 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Luc TURNER a donné pouvoir à Christophe JEDRECY, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Dans le cadre de ses activités culturelles et de son projet d'établissement, le conservatoire municipal de musique et de danse s'inscrit depuis 2010 dans un partenariat avec d'autres villes du département et le théâtre de Brétigny autour d'un projet nommé : »Transmission de la danse «

Ce projet a pour objectif de :

- Valoriser l'enseignement de la danse dispensé dans les établissements d'enseignement artistique
- Développer un travail associant élèves, professeurs, chorégraphes professionnels et un lieu de diffusion et de création
- Permettre aux élèves des conservatoires de se produire dans des conditions professionnelles
- Développer les publics de la danse
- Initier un réseau de l'enseignement de la danse à l'échelle des conservatoires
- Faire rayonner la danse sur le territoire de l'Essonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Culture- Communication » du 17 juin 2019,

Considérant la politique culturelle de la ville de Dourdan,

Considérant les activités culturelles du conservatoire,

Considérant qu'il y a lieu de développer un projet de transmission de la danse avec le théâtre de Brétigny et les villes partenaires auprès des élèves des établissements d'enseignements artistiques.

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention de partenariat avec d'autres villes de l'Essonne et le théâtre de Brétigny pour le projet « Transmission de la danse ».

Considérant que la ville de Marcoussis est le porteur du projet et est chargée de la coordination administrative et budgétaire.

Considérant que dans le cadre de cette convention, la ville de Marcoussis, éditera pour chaque partenaire une facture correspondant au reste à charge une fois la subvention départementale déduite, du coût des interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accepter** les termes de la convention de partenariat pour le projet « Transmission de la danse » avec les villes partenaires et le théâtre de Brétigny
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 10 JUIL. 2019

- **Transmis au représentant de l'Etat**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire


Maryvonne BOQUET